

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTERE DE L' AGRICULTURE

SECRETARIAT DU COMITE TECHNIQUE DU
PROGRAMME NATIONAL D' INVESTISSEMENT
AGRICOLE

**PLAN D' INVESTISSEMENT AGRICOLE
2010-2015**

JUIN 2010

Table des matières

I. HISTORIQUE DU PROGRAMME

II. CHAMP DU PLAN D'INVESTISSEMENT AGRICOLE

III. CONTENUS DES PROGRAMMES

III.1 Programme de développement durable de la riziculture

III.2 Programme de diversification de la sécurité alimentaire

III.3 Programme de promotion des exportations agricoles et de l'agro-business

III.4 Programme de Gestion intégrée des ressources naturelles renouvelables

III.5 Programme de renforcement institutionnel et de coordination du PNIA

IV. CADRE DE RESULTATS

V. EVALUATION DES COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT

VI. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

VIII. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE

IX. IMPLICATION POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

VII.EVALUATION INSTITUTIONNELLE

X. MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE

XI. SUIVI EVALUATION

XII. EVALUATION DES RISQUES

I. HISTORIQUE DU PROGRAMME

La République de Guinée s'est engagée, depuis 2004 dans le processus d'élaboration des politiques nationales en cohérence avec les engagements pris au niveau international et sous régional, notamment les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les stratégies de réduction de la pauvreté. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) II, promulgué en juillet 2007, constitue aussi le cadre national d'intervention en faveur du développement économique et social. Il s'articule autour de trois axes principaux dont : l'accélération de la croissance avec de larges opportunités d'emplois et de revenus pour les populations pauvres, le développement et l'accès équitable aux services sociaux de base, et l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines. Le DSRP assigne au secteur agricole et rural un rôle de premier plan dans la création de richesse et la sécurité alimentaire. Cette place est octroyée au secteur agricole et rural eu égard au potentiel de croissance de l'agriculture guinéenne bénéficiant de conditions naturelles propices et de l'ampleur de la pauvreté en milieu rural, 4 pauvres sur 5 vivent en milieu rural.

En effet, en matière de développement agricole, la Guinée a déjà élaboré une série de documents de politique agricole dont le dernier a été approuvé en octobre 2007 sous la forme de "Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) Vision 2015". Ce nouveau document de politique agricole devrait contribuer à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à la diversification des productions vivrières, à la réduction des importations du riz et à l'amélioration de la balance des paiements ainsi qu'à la protection de l'environnement. Il s'articule autour de:

- l'amélioration de l'efficacité des exportations familiales et des marchés ;
- la promotion de l'entrepreneuriat agricole grâce à la stimulation de l'initiative privée ;
- l'amélioration de l'accès aux marchés national, sous-régional et international des produits agricoles ;
- l'assurance d'une gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.

Malgré ces efforts visant à promouvoir le secteur agricole, base incontournable de l'économie nationale, le climat socio-économique du pays reste marqué par une aggravation de l'indice de pauvreté passant entre 2002 et 2005 de 49,2% à 53,6%, un taux de croissance du Produit Intérieur

Brut (PIB) par habitant négatif de 2002 à 2004, de 0,1% en 2005 et de 0,9% en 2006, l'aggravation du déficit budgétaire, la dépréciation continue du franc guinéen (GNF) et une forte poussée inflationniste de 6% en 2002 à 35% en 2006 et de 15% en 2007, avec pour corollaire une perte de pouvoir d'achat des populations. En conséquence, on assiste à un blocage des ressources et report du Point d'achèvement de l'Initiative de Réduction de la Dette des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) et la suspension fréquente de plusieurs projets de développement dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des mines qui du coup ont baissé de façon drastique.

C'est dans ce contexte que le Programme National d'Investissement Agricole est initié, pour accompagner la mise en œuvre de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) ainsi que le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) adopté par l'Union Africaine (UA) conformément aux principales initiatives ci-après :

- la réunion de Yamoussoukro de 2002 qui a mandaté au Secrétariat de la CEDEAO pour coordonner et suivre la mise en œuvre du NEPAD en Afrique de l'Ouest ;
- la réunion de Maputo de 2003 qui a adopté le PDDAA conçu dans le cadre du NEPAD pour le développement et l'investissement dans les programmes agricoles ;
- la conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement des Pays membres de la CEDEAO réunis à Accra en janvier 2005 qui a adopté "la Politique Agricole Commune" (PAC) appelé ECOWAP à la suite d'un long processus de préparation enclenché, à l'initiative de la Commission ministériel de l'Agriculture et de l'alimentation en janvier 2001.

Au niveau national le processus a connu les principales étapes ci-après :

- Désignation des points focaux par le Gouvernement en août 2008
- Atelier de lancement du processus par la CEDEAO et le Gouvernement en décembre 2008
- Mise en place du comité technique en avril 2009
- Approbation du processus par les cabinets des ministères en charge de l'Intégration Africaine et de l'Agriculture en mai 2009
- Revue diagnostique et analyse des options d'investissement en juin et octobre 2009
- Rédaction du compact PDDAA National en novembre 2009
- Table ronde du 6 au 7 avril 2010 ayant abouti à la signature du Pacte par les Bailleurs de fonds, le Gouvernement le Secteur privé et la Société civile

- Atelier de lancement du processus de formulation du plan d'investissement avec les PTF et les signataires du pacte le 12 avril 2010.
- Retraite à Mamou dans le but de la formulation du Draft 1 pour la réunion des 4 et 5 juin à Dakar.

Les performances attendues de l'agriculture : Réaliser un taux de croissance compris entre 7,5 et 10,3 % pour réduire de moitié la pauvreté conformément aux objectifs de l'OMD.

La réalisation de cet objectif devrait passer par :

- Le Développement de la riziculture afin de couvrir les besoins croissants de la population et de dégager un excédent pour l'exportation ;
- La Diversification agricole pour la sécurité par le développement des autres productions vivrières ;
- La Promotion des exportations et le développement de l'agrobusiness ;
- La gestion intégrée des ressources naturelles renouvelables ;
- Le renforcement institutionnel et la Coordination du Programme.

Le programme s'appuiera sur des investissements durables permettant de réaliser une croissance annuelle sous-sectorielle forte. La filière riz révèle la plus grande contribution à la réduction de la pauvreté. Une croissance additionnelle au niveau de cette filière générerait un revenu supplémentaire de 8 millions USD. La baisse supplémentaire de la pauvreté serait de 2,9%. Les contributions équivalentes des cultures de rente, des autres cultures vivrières et de la Pêche seraient de 10, de 1, de 37,6 et 4,6 millions USD et une réduction de la pauvreté plus modeste de 0,7, de 0,4, de 0,1% respectivement. A l'horizon 2020, une croissance additionnelle annuelle de 1% pour l'ensemble du secteur agricole augmenterait les revenus de 62,1 millions USD et réduirait la pauvreté de 6,6%.

Le calendrier de mise en œuvre du programme s'articule avec l'agenda du DSRP et celui des OMD et est donc subdivisé en deux phases 2010 – 2012 et 2013 – 2015. Au cours de cette dernière phase, le DSRP fera l'objet d'une évaluation qui examinera les indicateurs sectoriels du MAEP à travers les réalisations du PNIASA. Cette évaluation établirait les bases de projection pour un nouveau DSRP pour la croissance à l'horizon 2015.

II. CHAMP DU PLAN D'INVESTISSEMENT AGRICOLE

Le PNIA Guinée se base sur le Programme National d'Investissement en Moyen Terme (PNIMT) élaboré en 2003 avec l'appui de la FAO et sur les orientations de la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) adoptée en 2007.

L'élaboration d'un Programme National d'Investissement Agricole se justifie par la nécessité de traduire en terme d'actions et d'investissement les défis que la PNDA s'est proposée de relever et ce, en conformité avec la Politique Agricole Commune (ECOWAP).

Ces défis visent essentiellement à :

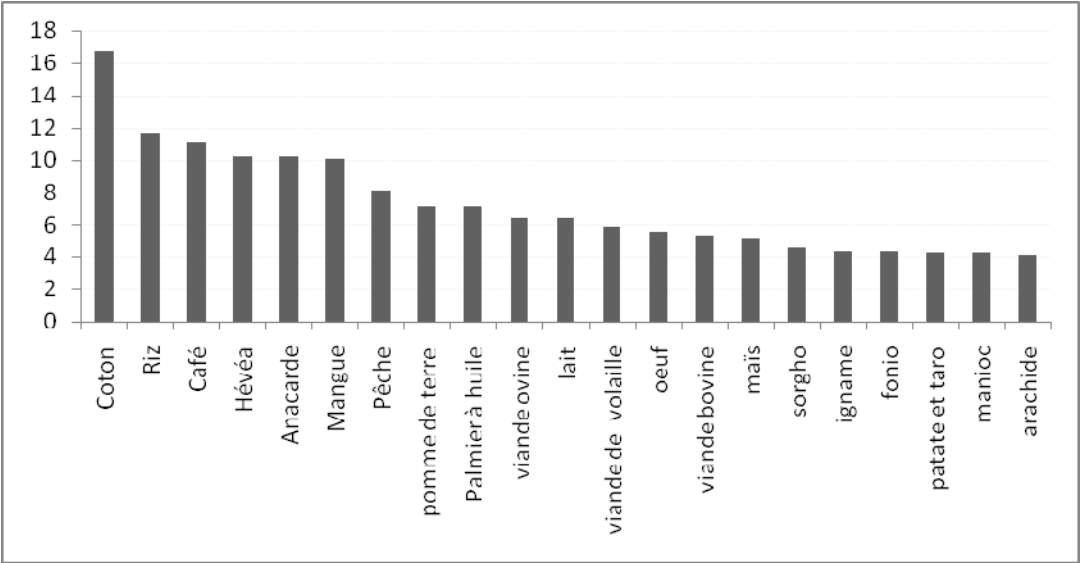
- augmenter les disponibilités nationales afin de satisfaire les besoins alimentaires d'une population sans cesse croissante ;
- promouvoir un développement durable au double plan social et environnemental.

Conformément à ces objectifs, le PNIA de la Guinée a retenu les 5 programmes suivants :

1. Développement durable de la riziculture ;
2. Diversification pour la sécurité alimentaire ;
3. Promotion des exportations agricoles et de l'agrobusiness ;
4. Gestion intégrée des ressources naturelles ;
5. Renforcement institutionnel et de coordination de la mise en œuvre du PNIA.

Faire de l'agriculture le moteur d'une réduction durable de la pauvreté en Guinée requiert un taux de croissance compris entre 7,5 et 10,3 % du secteur agricole. Cette croissance est attribuable à la fois aux sous-secteurs végétale - dont le riz, le coton, le café, le palmier à huile, la mangue, l'hévéa, l'anacarde, les produits horticoles – à la pêche et à l'élevage (Graphique 1).

Graphique 1: Taux de croissance annuel attendus des principales filières (%)



Source : Résultats de l'analyse économique.

III. CONTENUS DES PROGRAMMES

La Guinée dispose d'un potentiel agricole important encore peu exploité avec des conditions naturelles propices à la culture d'une gamme variée de produits agricoles. Le potentiel en terres arables est évalué à 6,2 millions d'hectares dont 25% sont exploités et moins de 10% cultivées annuellement. La production agricole est fortement dépendante de la pluviométrie pour 95% des superficies emblavées. L'agriculture guinéenne est du type extensif, dominée par un système de culture traditionnelle utilisant très peu d'intrants productifs. Les exploitations de type familial occupent 60% de la population et représentent 95% des terres, en général, de petite taille entre 0,3 et 0,5 hectare.

Ainsi, la stratégie de développement de l'agriculture guinéenne est axée principalement sur l'extension des superficies irriguées afin de réduire sa forte dépendance au régime pluviométrique, et sur l'intensification de la production par une utilisation plus importante d'intrants agricoles afin d'accroître de façon significative sa productivité.

Ainsi, les programmes énumérés ci-dessous mettent en relief les activités et actions contribuant directement à la production agricole par l'extension des ressources agricoles ou par l'intensification de la production. Ces activités et actions (extension des surfaces irriguées, utilisation d'intrants agricoles tels que les semences sélectionnés et les engrais, extension de la taille du bétail, alimentation du bétail, soins vétérinaires, etc.) permettent ainsi d'établir un lien chiffré entre les besoins en ressources et la production agricole attendue. Le programme d'investissement agricole de la Guinée est principalement axé sur ces activités. Les autres activités et actions (vulgarisation, renforcement des capacités, etc.), affectant la production agricole de manière indirecte ou pour lesquelles le lien avec la production agricole est difficile à quantifier, accompagnent les premières en vue de la maximisation des résultats attendus du PNIA.

III.1 Programme de développement durable de la riziculture

La riziculture est au centre de la stratégie de développement de l'agriculture guinéenne vu l'importance de cette spéculacion dans le pays, en particulier, dans le monde rural : 80% des exploitations, 67% des superficies emblavées, 65% des besoins céréaliers, 37% de la population

active, 23% du PIB primaire, 11% des importations, et 6% du PIB national. Ainsi, la culture du riz contribuerait de manière substantielle à la croissance du secteur agricole et à la réduction de la pauvreté. La riziculture révèle la plus grande contribution à la réduction de la pauvreté. Une croissance marginale de la filière contribuerait à une baisse supplémentaire de 2,9% de la pauvreté. Les contributions équivalentes des cultures de rente, des autres cultures vivrières et de la Pêche seraient plus modestes, comprises entre 0,1 et 0,7 pourcent.

L'objectif global du programme est d'assurer la sécurité alimentaire des populations guinéennes et de dégager des excédents en riz pour l'exportation. Les objectifs quantitatifs pour la période 2008-2016 sont : i) accroître la production rizicole de 3,5 fois, ii) doubler la productivité en faisant passer les rendements de 1,2 à 2,45 t/ha, iii) assurer une exportation de près de 50% sur le marché régional et international.

Les résultats attendus sont : i) l'autosuffisance du pays en riz est assurée, ii) les superficies irriguées en riz ont augmenté de façon significative et durable, iii) le nombre d'exploitations agricoles ayant un accès aux intrants agricoles (semences améliorées, engrais et pesticides) est accru, iv) les capacités des services de recherche et de conseils agricoles sont renforcées, v) les zones de production et de commercialisation sont désenclavées, vi) les emplois pour les jeunes et les femmes sont créés de façon durable, vii) les exportations du pays sont améliorées et diversifiées, viii) les capacités des acteurs de la filière (producteurs, commerçants décortiqueuses, transformateurs, etc...) sont renforcées.

La mise en œuvre du programme s'inscrit dans le cadre de la « Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique » (CARD) initiée par la Coopération du Japon, conformément aux orientations de la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) Vision 2015 et de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) élaborée en 2009.

L'amélioration des performances de la filière implique une croissance de la productivité annuelle de plus 3%, soit plus 33% pour la période 2010-2018 pour l'atteinte des objectifs du PDDAA et une productivité annuelle de plus 7% soit 100% pour la période 2008-2018 nécessaire pour atteindre l'OMD1 à l'horizon 2018. Cet accroissement de 255% de la production rizicole est supérieur à celui fixé par la PNDA (74%) et la SNDR (132%) ; « une véritable révolution verte ».

La réussite de ce programme exige une coordination des efforts d'investissement dans les sous-programmes suivants :

1. Promotion de l'irrigation et gestion de l'eau en riziculture ;
2. Appui à l'acquisition, distribution des intrants et équipements agricoles ;
3. Recherche, transfert de technologies et Conseil agricole ;
4. Développement des capacités d'accès aux marchés agricoles ;
5. Renforcement et coordination du Programme ;

III.2 Programme de diversification de la sécurité alimentaire

La diversification des produits vivriers pour l'alimentation de la population constitue un pilier important de la stratégie de développement de l'agriculture guinéenne et du renforcement de la sécurité alimentaire. Ainsi, la diversification du régime alimentaire de la population se ferait à travers un développement d'ensemble de l'agriculture. Ce dernier contribuerait ainsi à améliorer considérablement le taux de couverture des besoins nationaux des produits agricoles.

Ce programme vise à : i) la disponibilité et l'accessibilité à un marché national diversifié de produits vivriers et la commercialisation de produits dérivés du manioc (cossette, gari, amidon, attiéké, etc...), ii) l'accessibilité des produits animaux, iii) la disponibilité de poisson sur les marchés locaux et la réduction des importations des produits de la pêche pour satisfaire les besoins de consommations des populations. Cette diversification permettra d'accroître la part de ces produits vivriers dans leur consommation journalière et réduire ainsi la consommation per capita en riz ; iv) de la disponibilité des informations produites par les dispositifs spécialisés sur les différents paramètres de sécurité alimentaire (production, marché, accessibilité) à savoir : i) le volume des productions végétales, animales et halieutiques) ; (v) de l'offre et la qualité de services d'appui aux filières, incluant l'amélioration du cadre institutionnel, légal et réglementaire pour l'investissement privé.

La réalisation de ce programme nécessite le financement des activités des sous programmes suivants :

1. Cultures vivrières autres que le riz

2. Filières animales
3. Pêche et aquaculture
4. Gestion des crises alimentaires et promotion du droit à l'alimentation

III.3 Programme de promotion des exportations agricoles et de l'agro-business

Les processus d'intégration économique sous-régional et de libéralisation du commerce mondial de produits est une opportunité pour l'agriculture guinéenne de tirer profit de ses avantages comparatifs et d'envisager une conquête des marchés régional et international. Ainsi, l'accroissement de la productivité et des exportations de l'agriculture contribuerait à améliorer le taux de couverture des principaux produits agricoles et à renforcer la sécurité alimentaire du pays. Une agriculture exploitant les opportunités du marché extérieur serait non seulement plus profitable au monde rural, mais réduirait les conséquences néfastes de l'instabilité des revenus d'exportation minière en vue du renforcement de la stabilité macroéconomique de la Guinée.

Ce programme a pour objectif global d'améliorer la compétitivité des filières agro-industrielles et d'exportation sur les marchés nationaux, sous-régionaux et internationaux, contribuant ainsi à une croissance agricole largement partagée en Guinée. Pour atteindre cet objectif, quatre objectifs spécifiques sont ciblés : (i) renforcer les capacités des organisations professionnelles et interprofessionnelles dans l'élaboration des stratégies et plans de développement des filières orientées par les marchés ; (ii) développer des infrastructures productives et de mise en marché en vue d'accroître la productivité, améliorer la qualité des produits agricoles et les liens avec les marchés ; (iii) créer des opportunités d'emplois à travers la mise en œuvre des PME (coopératives, associations, GIE, etc.) (iv) améliorer l'offre de produits exportables et la qualité de services d'appui aux filières, incluant l'amélioration du cadre institutionnel, légal, réglementaire pour l'investissement privé et la promotion de l'agrobusiness.

Ce programme vise pour : **le coton**, passer de 15.000 tonnes en 2007 à 70 881 tonnes en 2018 soit 373% avec un objectif d'exportation de 62 595 tonnes; **le café**, passer de 65 000 tonnes en 2008 à 186 983 tonnes en 2018 soit 188% avec un objectif d'exportation de 75 870 tonnes ; **la mangue**, passer de 60 000 tonnes en 2009 à 155 827 tonnes en 2018 soit 160% avec un objectif d'exportation de 104 115 tonnes; **l'huile de palme**, passer de 84 000 tonnes en 2009 à 166 892

tonnes en 2018 soit 99% avec un objectif d'exportation de 63 372 tonnes; **l'anacarde**, passer de 3 600 tonnes en 2008 à 9523 tonnes en 2018 soit 165%, destinées à l'exportation; **l'hévéa**, passer de 12 000 tonnes en 2008 à 31 744 tonnes en 2018 soit 165%, destinées à l'exportation et **l'ananas**, passer de 5 000 tonnes en 2008 à 15 000 tonnes soit 150% avec un objectif d'exportation de 16 000 tonnes et de 8 000 tonnes destinées à la transformation;

La réalisation de ces sous-programmes nécessite le financement des activités des composantes suivantes :

1. Amélioration des performances des filières agro-industrielles et d'exportation,
2. Développement des infrastructures d'irrigation, de transformation, de conservation, de commercialisation et d'accès au marché;
3. Amélioration du climat des affaires pour la promotion des exportations et le développement de l'agrobusiness.
4. Pêche et aquaculture

III.4 Programme de Gestion intégrée des ressources naturelles renouvelables

Le principal objectif de ce programme est d'améliorer et sécuriser les systèmes de production sur des bases durables, tout en veillant à la protection de l'environnement dans toutes ses composantes. Gérer de façon concertée et durable les ressources naturelles partagées en vue d'améliorer sensiblement les conditions de vie des populations à travers ; i) la création des conditions d'une exploitation durable et non conflictuelle des ressources pastorales transfrontalières ; ii) la préservation de la biodiversité des écosystèmes forestiers transfrontaliers ; et iii) l'exploitation et la gestion rationnelle des ressources halieutiques. Ce programme vise l'ensemble de ressources naturelles d'importance stratégique pour la région et dont l'utilisation est généralement partagée par plusieurs pays à savoir i) les ressources pastorales ; ii) les ressources forestières ; iii) ressources halieutiques

La réalisation de ce programme requiert la mise en œuvre des sous-programmes ci-après :

1. Appui à la gestion des écosystèmes forestiers et fauniques transfrontaliers ;
2. Conservation et surveillance des pêches ;
3. Gestion des ressources pastorales des espaces pastoraux et intégration agriculture-élevage ;
4. Gestion de la sécurisation foncière ;

5. Amélioration de la fertilité des sols ;
6. Adaptation aux changements climatiques (PANA)
7. Gestion des ressources génétiques animales

III.5 Programme de renforcement institutionnel et de coordination du PNIA

Un système agricole ne se réduit pas aux seuls acteurs de la production agricole. Il englobe les relations qu'entretiennent les producteurs avec l'amont et l'aval de la production. Ces derniers sont insérés dans un environnement plus ou moins dense qui réunit l'ensemble des institutions et organisations des secteurs public et privé liés directement ou indirectement au secteur agricole par les fonctions remplies (c'est le cadre institutionnel.) La qualité de cet environnement conditionne très largement le degré d'incitation de la production.

La mise en œuvre de ce programme vise à favoriser les dynamiques de production, d'échanges et d'accumulation, mais aussi leurs vecteurs ou leur expression organisationnelle mise en œuvre par les agents économiques individuels ou collectifs qui sont les acteurs de base du développement. Son objectif global consiste à améliorer les performances du cadre institutionnel ; il vise également à mettre en place un dispositif de coordination nationale de suivi de l'exécution du PNIA.

La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des sous-programmes ci-dessous :

1. Amélioration de la qualité des services publics agricoles ;
2. Renforcement des capacités des acteurs ;
3. Coordination du programme.

IV. CADRE DE RESULTATS

Tableau 1 – Vue d’ensemble de la logique d’intervention

Objectifs spécifiques (O.S.)	Résultats attendus
<p>O.S.1 « Assurer l’autosuffisance en riz et dégager des excédents pour l’exportation »</p>	Résultat 1.1 : Les superficies irriguées en riz ont augmenté de façon significative et durable.
	Résultat 1.2 : Le nombre d’exploitations agricoles ayant accès aux intrants et équipements agricoles est accru.
	Résultat 1.3 : Les capacités d’accès aux marchés sont développées.
	Résultat 1.4 : Les capacités des services de recherche et de conseils sont renforcées.
<p>O.S.2 « Diversifier le régime alimentaire de la population et améliorer la sécurité alimentaire »</p>	Résultat 2.1 : Les systèmes de production des principales cultures de diversification sont intensifiés
	Résultat 2.2 : La transformation et la valorisation des produits végétaux de diversification sont accrues
	Résultat 2.3 : Les capacités d’accès aux marchés nationaux et sous-régionaux des produits végétaux de diversification sont développées
	Résultat 2.4 : La production animale est accrue
	Résultat 2.5 : Les productions de la pêche et de l’aquaculture sont accrues
<p>O.S.3 « Améliorer la compétitivité des filières agro-industrielles et d’exportation sur les marchés nationaux, sous-régionaux et internationaux »</p>	Résultat 3.1 : Les performances des filières agro-industrielles et d’exportation sont améliorées
	Résultat 3.2 : Les infrastructures d’irrigation, de transformation, de conservation, de commercialisation et d’accès au marché sont développées
	Résultat 3.3 : Le climat des affaires pour la promotion des exportations et le développement de l’agrobusiness est amélioré
	Résultat 3.4 : Les exportations de la pêche sont accrues
	Résultat 3.5 : Les exportations animales sont encouragées
	Résultat 3.6 : Le système d’informations commerciales amélioré
<p>O.S.4 « Améliorer et sécuriser les systèmes de production sur une base durable et protéger l’environnement »</p>	Résultat 4.1 : La gestion des écosystèmes forestiers et fauniques transfrontaliers est appuyée
	Résultat 4.2 : La valorisation des produits forestiers est accrue
	Résultat 4.3 : La conservation et la surveillance des ressources halieutiques est améliorée
	Résultat 4.4 : La base de production de l’élevage est mieux préservée et l’intégration agriculture-élevage est développée
	Résultat 4.5 : La sécurisation foncière est mieux assurée
	Résultat 4.6 : La fertilité des sols est améliorée
	Résultat 4.7 : Les mesures d’adaptation aux changements climatiques sont identifiées et mises en place
	Résultat 4.8 : Les ressources génétiques animales sont mieux identifiées et préservées
Renforcement institutionnel et coordination de la mise en œuvre des programmes	

Tableau 2 – Logique d’intervention correspondant à l’O.S.1

O.S.1 « Assurer l’autosuffisance en riz et dégager des excédents pour l’exportation »	Résultats attendus	Activités
	Résultat 1.1 : Les superficies irriguées en riz ont augmenté de façon significative et durable	Activités 1.1.1 : Réhabilitation de 50.000 ha d’anciens périmètres de plaines et de bas-fonds.
		Activités 1.1.2 : Aménagement de 160.000 hectares de périmètres avec maîtrise totale de l’eau.
		Activités 1.1.3 : Amélioration de l’accès à la terre pour favoriser les aménagements.
		Activités 1.1.4 : Inventaire et diffusion des technologies disponibles en matière d’irrigation.
		Activités 1.1.6 : Mise en place des structures de suivi et de contrôle des travaux d’aménagement et d’entretien.
		Activités 1.1.7 : Implication du secteur privé dans la réalisation et la mise en valeur des grands aménagements.
		Activités 1.1.8 : Promotion de l’entrepreneuriat agricole et structuration des comités d’entretien et de gestion des périmètres.
	Résultat 1.1 2: Le nombre d’exploitations agricoles ayant accès aux intrants et équipement agricoles est accru.	Activités 1.2.1 : Diffusion du riz NERICA sur 300.000 ha de coteau.
		Activités 1.2.2 : Diffusion des autres variétés sélectionnées sur 105.000 ha de plaines, 85.000 ha de bas-fond et 150.000 ha de mangrove.
Activités 1.2.3 : Utilisation de fertilisant sur les 300.000 ha de coteau, 105.000 ha de plaines, 85.000 ha de bas-fond et 150.000 ha de mangrove.		
Activités 1.2.4 : Traitement de 64.000 ha sous gestion durable.		
Activités 1.2.5 : 1.2.1. Implication du secteur privé dans l’approvisionnement et la distribution des intrants et équipement agricoles.		
Activités 1.2.6 : Mise en place de fonds pour l’importation des engrais et crédits-intrants pour les producteurs.		
Activités 1.2.7 : Développement du réseau des centrales d’achats des intrants agricoles.		
Activités 1.2.8 : Renforcement du professionnalisme des multiplicateurs de semences améliorées		
Activités 1.2.9 : Renforcement des services de certification des semences et de contrôle de la qualité des engrais et pesticides		
Activités 1.2.10 : Renforcement de l’application correcte de la législation et des réglementations en vigueur sur les intrants et équipements agricoles dans le pays.		

Tableau 2 – Logique d'intervention correspondant à l'O.S.1 (suite)

O.S.1 « Assurer l'autosuffisance en riz et dégager des excédents pour l'exportation »	Résultats attendus	Activités
	Résultat 1.3 : Les capacités d'accès aux marchés sont développées	Activités 1.3.1 : 3 000 km de pistes rurales dans les zones à fort potentiel de développement de la riziculture ont été réhabilitées ; projet d'entretien de 1 500 km de pistes rurales a été mise en place.
		Activités 1.3.2 : 1 000 (ml) d'ouvrages de franchissement dans les zones de commercialisation sont réalisés ; 1000 ml d'ouvrage de franchissement ont été entretenu.
		Activités 1.3.3 : marchés transfrontaliers de Sinko (Beyla), Saréboïdo et Djaoubhé (Koundara), Nongoa (Guéckédou), Lola, Kouremalé (Siguiri) sont réhabilités et équipés.
		Activités 1.3.4 : 1 000 magasins villageois pour le stockage de 100 000 tonnes de riz sont construits.
		Activités 1.3.5 : un magasin de stockage de riz est construit dans chacune des 33 préfectures.
		Activités 1.3.6 : unité de production d'emballage de riz est implanté sur financement d'investisseur privé.
		Activités 1.3.7 : unité de conditionnement des engrais et pesticides (Projet Toguna au Mali) est construite avec l'appui du secteur privé.
		Activités 1.3.8 : réseau de magasins de vente d'intrants agricoles (comptoirs agricoles) est mise en place
		Activités 1.3.9 : 10 rizeries à moyenne capacité de 25 000 tonnes chacun sur financement privé sont opérationnels
Activités 1.3.10 : marché d'intérêt national est réalisé à Kagbéle dans la préfecture de Dubréka		
Résultat 1.4 : Les capacités des services de recherche et de conseils sont renforcés	Activités 1.4.1 : La pureté variétale est reconstituée, la production de pré-bases et bases en station sont appuyées	
	Activités 1.4.2 : Du riz à (graine de qualité (RGQ, effilée, aromatisée, gonflante... répondant au exigences du marché national, sous-régional et international est introduit et évalué;	
	Activités 1.4.3 : Des technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols sont mises au point et diffusées	
	Activités 1.4.4 : 4 stations de recherche, 4 centres semenciers et 2 centres d'appui à la vulgarisation sont réhabilités	
	Activités 1.4.5 : La production du riz irrigué est renforcée et encadré sur 160 000 Ha de périmètres aménagés avec maîtrise d'eau	
	Activités 1.4.6 : Les activités de recherche post-récolte (décortiqueuses, étuveuses) de riz en faveur des femmes sont renforcés	
	Activités 1.4.7 : Les acteurs de la filière riz sont structurés et les cadres de concertation interprofession ont été créés et sont fonctionnels	
	Activités 1.4.8 : des logiques contractuelles et interprofessionnelles entre les différents acteurs de la filière ce sont développés dans un cadre de partenariat secteur privé et producteurs de riz	
Coordination du Programme		

Tableau 3 – Logique d'intervention correspondant à l'O.S.2

O.S.2 « Diversifier le régime alimentaire de la population et améliorer la sécurité alimentaire »	Résultats attendus	Activités
	Résultat 2.1 : Les systèmes de production des principales cultures de diversification sont intensifiés	Activités 2.1.1 : Appui à la production de semences de base des variétés à haut rendement adaptées à leurs zones agro écologiques.
		Activités 2.1.2 : Réhabilitation et renforcement des centres semenciers et ceux d'appui à la vulgarisation (Yatiya, Bamba) pour assurer la multiplication et la production de semences de qualité améliorée ; du service national des sols pour le contrôle des sols et des fertilisants (SENASOL) et du laboratoire national de Kindia pour le contrôle phytosanitaire et des denrées stockées.
		Activités 2.1.3 : Appui aux organisations paysannes et opérateurs économiques du secteur privé agricole pour la production, l'importation et la distribution d'intrants agricoles.
		Activités 2.1.4 : Renforcement de l'application correcte de la législation et des réglementations en vigueur sur les intrants agricoles.
	Résultat 2.2 : La transformation et la valorisation des produits végétaux de diversification sont accrues	Activités 2.2.1 : Élaboration et application correcte de la législation et des réglementations sur les équipements agricoles et de post récolte.
		Activités 2.2.2 : Réhabilitation du parc national de mécanisation agricole (tracteurs, rizeries, unités de décorticage, Centres semenciers, etc.).
		Activités 2.2.3 : Renforcement de la capacité d'intervention du secteur privé dans le domaine du machinisme agricole, notamment l'importation, la fabrication, la distribution et l'utilisation des outillages et équipements agrosylvo-pastoraux (GALAMA de Labé, et GAKAMA de Kankan), l'Usine des Outillages Agricoles (USOA de Mamou), le Centre de Perfectionnement des Artisans Ruraux (CEPAR), (ex-SOMATA) de Kindia, la Coopérative des Ouvriers Métallurgiques de Faranah (COMFAR), etc.
		Activités 2.2.4 : Appui aux actions des Centres Agricoles Préfectoraux (CAP) au niveau des 33 préfectures, la constitution et l'assistance à 300 exploitants et PME détenteurs de matériels de motorisation par an.
		Activités 2.2.5 : Renforcement des capacités des unités de transformation pour la promotion et la vulgarisation des équipements post récolte.
Activités 2.2.6 : Renforcement des capacités des détenteurs de matériels de traction animale et de moyens de transport intermédiaire en milieu rural.		

Tableau 3 – Logique d'intervention correspondant à l'O.S.2 (suite)

O.S.2 « Diversifier le régime alimentaire de la population et améliorer la sécurité alimentaire »	Résultats attendus	Activités
	Résultat 2.3 : Les capacités d'accès aux marchés nationaux et sous-régionaux des produits végétaux de diversification sont développées	Activités 2.3.1 : Renforcement du cadre légal et de la réglementation de la structuration du monde rural
		Activités 2.3.2 : Renforcement des capacités techniques de gestion et de planification des petits producteurs.
		Activités 2.3.3 : Renforcement de la capacité des femmes rurales et des organisations paysannes féminines.
		Activités 2.3.4 : Promotion de l'entrepreneuriat rural dans les centres de formation et d'appui à la vulgarisation (Tindo, Yatia ; Bamban).
		Activités 2.3.5 : Développement d'un système adéquat de crédit agricole adapté aux activités agricoles par la promotion des services financiers de proximité et de fonds de garantie des récoltes.
		Activités 2.3.6 : Appui à la mise en place d'un réseau de distribution de proximité d'intrants et équipements (magasins de vente privés ou communautaires de proximité).
	Résultat 2.4 : La production animale est accrue	Activités 2.4.1 : Renforcement de la lutte contre les épizooties majeures et les maladies parasitaires
		Activités 2.4.2 : Renforcement de la distribution des intrants d'élevage
		Activités 2.4.3 : Amélioration de l'alimentation du bétail
		Activités 2.4.4 : Aménagement des points d'eau pastoraux
		Activités 2.4.5 : Amélioration des systèmes de production
		Activités 2.4.6 : Promotion des groupements féminins laitiers en système d'élevage traditionnel (collecte, transformation, conservation, commercialisation)
Activités 2.4.7 : Appui au système amélioré de production laitière au niveau des fermes bovines périurbaines (production de sujets améliorés au Centre d'Appui à l'Élevage de Ditinn, développement de services d'accompagnement en termes de conseils, de structuration et de professionnalisation des éleveurs et des encadreurs, de santé animale, d'alimentation, de crédit, etc.).		
Activités 2.4.8 : Renforcement de la lutte contre le vol de bétail		
Activités 2.4.9 : Promotion et développement de l'élevage des lapins et des aulacodes		
Activités 2.4.10 : Vulgarisation de matériels et équipements apicoles modernes		
Activités 2.4.11 : Structuration et formation des apiculteurs, des artisans et opérateurs commerciaux de la filière		
Activités 2.4.12 : Mise en place et équipement de trois centres de traitement et de contrôle de qualité des produits de la ruche		
Activités 2.4.13 : Organisation des circuits de commercialisation du miel et de la cire à travers l'amélioration de la collecte des produits et la recherche de débouchés extérieurs		

Tableau 3 – Logique d’intervention correspondant à l’O.S.2 (suite)

O.S.2 « Diversifier le régime alimentaire de la population et améliorer la sécurité alimentaire »	Résultats attendus	Activités
	Résultat 2.5 : Les productions de la pêche et de l’aquaculture sont accrues	Activités 2.5.1: Conduite d’activités de recherche en appui à la productivité des espèces aquacoles
		Activités 2.5.2: Installation de centres d’alevinage dans chaque région naturelle du pays pour la promotion de la pisciculture
		Activités 2.5.3: Installation de centres de production des intrants piscicoles dans chaque région naturelle du pays pour la promotion de la pisciculture
		Activités 2.5.4: Développement des élevages piscicoles des espèces à
		Activités 2.5.5: Promotion de la pisciculture artisanale et communautaire
		Activités 2.5.6: Développement de la pêche artisanale domestique et de la micro pêcheirie
		Activités 2.5.7: Développement de la pisciculture commerciale
		Activités 2.5.8: Sensibilisation et formation piscicoles
		Activités 2.5.9: Développement de l’aquaculture marine
		Activités 2.5.10: Micro finance
		Activités 2.5.11: Sensibilisation et vulgarisation nutritionnelle sur les espèces pélagiques sous exploitées et peu consommées.

Tableau 4 – Logique d’intervention correspondant à l’O.S.3

O.S.3 « Améliorer la compétitivité des filières agro-industrielles et d’exportation sur les marchés nationaux, sous-régionaux et internationaux »	Résultats attendus	Activités
	Résultat 3.1 : Les performances des filières agro-industrielles et d’exportation sont améliorées	Activités 3.1.1 : Réaliser les diagnostics détaillés des 7 filières retenues pour identifier les forces et faiblesses, ainsi que les contraintes réduisant la compétitivité des filières
		Activités 3.1.2 : Elaborer les plans stratégiques de développement qui détaillent avec précision les actions à conduire, la répartition des rôles et responsabilité et les coûts prévisionnels
		Activités 3.1.3 : Elaborer les Plans d’Opération Annuels (POA) fondés sur les Plans Stratégiques de Développement (PSD) à travers la mise en œuvre d’un fonds de promotion des différentes filières et de fonds de garantie afin d’accéder au crédit
		Activités 3.1.4 : Renforcement les capacités des organisations professionnelles qui délivrent des services à leurs membres
		Activités 3.1.5 : Mise en place de dispositifs de suivi évaluation pour évaluer les performances des filières et leur impact à différents niveaux, notamment pour les producteurs et leurs organisations à la base
		Activités 3.1.6 : Renforcement des capacités des centres spécialisés public et privé de production de matériel végétal (CPMV), du centre de biotechnologie de Foulaya, et la création d’un réseau de pépiniéristes spécialisés.
	Résultat 3.2 : Les infrastructures d’irrigation, de transformation, de conservation, de commercialisation et d’accès au marché sont développées	Activités 3.2.1 : Le développement, suivant une approche pilote de périmètres irrigués de grande dimension (1.000 à 1.500 ha), orientés vers les investissements privés pour la production de produits à haute valeur ajoutée
		Activités 3.2.2 : La promotion de la petite irrigation privée pour des organisations de producteurs ou des investisseurs individuels (sur des parcelles allouées de 10 à 50 ha) incluant la création ou la réhabilitation de petits périmètres et la diffusion d’innovations technologiques.
		Activités 3.2.3 : La mise à niveau ou la réhabilitation d’infrastructures commerciales existantes
		Activités 3.2.4 : La construction de nouvelles infrastructures requises pour être à niveau sur les marchés internationaux ;
		Activités 3.2.5 : La construction d’infrastructures de moyenne dimension qui seront identifiées dans le cadre du processus d’élaboration des PSD par les filières ciblées.
		Activités 3.2.6 : La construction ou la réhabilitation de pistes rurales
		Activités 3.2.7 : Promotion et renforcement des capacités de transformation et de conservation semi artisanale par l’installation de petites unités au niveau des unions et des groupements
Activités 3.2.8 : Réhabilitation des unités de transformation agro-industrielles (huilerie de Dabola, conserverie de Mamou, usine de jus de Kankan, etc.).		

Tableau 4 – Logique d'intervention correspondant à l'O.S.3 (suite)

<p>O.S.3 « Améliorer la compétitivité des filières agro-industrielles et d'exportation sur les marchés nationaux, sous-régionaux et internationaux »</p>	<p>Résultats attendus</p>	<p>Activités</p>
	<p>Résultat 3.3 : Le climat des affaires pour la promotion des exportations et le développement de l'agrobusiness est amélioré</p>	<p>Activités 3.3.1 : Mise en application des textes réglementaires relatifs aux différents produits d'exportation</p> <p>Activités 3.3.2 : Renforcement des capacités des prestataires de services incluant le conseil technique aux producteurs, le conseil de gestion aux OP, l'appui à l'élaboration de microprojets d'investissements, les réseaux de distribution d'intrants ou d'artisans pour la fabrication et la maintenance d'équipement</p> <p>Activités 3.3.3 : Le renforcement des capacités des services publics essentiels pour le développement des filières (services vétérinaires, contrôle sanitaire et phytosanitaire, réglementation, coordination sectorielle) et assurer un suivi évaluation (4,7 million de \$US)</p> <p>Activités 3.3.4 : Renforcement des capacités techniques de gestion et de planification des petits producteurs</p> <p>Activités 3.3.5 : Renforcement des systèmes d'informations commerciales et de marchés et leur mise en réseau avec les autres systèmes d'information au niveau national, sous régional et international</p> <p>Activités 3.3.6 : Développement d'un système adéquat de crédit agricole adapté aux activités agricoles par la promotion de services financiers de proximité et de fonds de garantie des récoltes</p> <p>Activités 3.3.7 : Appui à la mise en place d'un réseau de distribution de proximité d'intrants et d'équipements (magasins de vente privés ou communautaires de proximité).</p>

Tableau 4 – Logique d’intervention correspondant à l’O.S.3 (suite)

O.S.3 « Améliorer la compétitivité des filières agro-industrielles et d’exportation sur les marchés nationaux, sous-régionaux et internationaux »	Résultats attendus	Activités
	Résultat 3.4 : Les exportations de la pêche sont accrues	Activités 3.4.1 : Détermination, sensibilisation et vulgarisation de nouvelles conditions d’accès adaptées à l’appropriation nationale de l’exploitation et de la commercialisation des produits de la flotte de pêche industrielle à savoir : la pêche industrielle céphalopodière, la pêche industrielle crevettière et la pêche industrielle poissonnière démersale
		Activités 3.4.2 : Mise en place de l’agence nationale de développement de l’aquaculture
		Activités 3.4.3 : Relance de la Société Aquacole de Koba (SAKOBA) et de la crevetticulture
		Activités 3.4.4 : Mise en place, formation/sensibilisation, vulgarisation et application du paquet d’hygiène.
		Activités 3.4.5 : Développement de la pêche artisanale maritime d’exportation
		Activités 3.4.6 : Développement des produits élaborés de la pêche fraîche.
		Activités 3.4.7 : Aménagement de trois débarcadères sur 120 en pôles de croissance comportant notamment : ateliers de marée aux normes ISO 9000, centres améliorés de fumage de poisson, Ateliers intégrés pour la réparation des pirogues, des engins, Equipements de stockage de carburant, Dispositif de stockage de produits divers (bois de chauffe, emballage, marchandises), Equipements de maintenance, de manutention, de ramendage, de vente d’intrants, de stockage de matériels, de fabrication de glace, de charcuterie, de sécurité maritime et de salubrité
		Activités 3.4.8 : Renforcement de la flotte nationale en adéquation avec les orientations stratégiques de l’exploitation des segments industriel et artisanal
		Activités 3.4.9 : Etablissement d’une centrale d’achat des intrants de pêche
		Activités 3.4.10 : Etablissement d’une fabrique de filets et cordages de pêche
		Activités 3.4.11: Mise en place de laboratoires d’analyse sensorielle et de microbiologie
		Activités 3.4.12: Mise en place d’un pôle de stockage sous froid et de réexportation des produits de pêche industrielle;
		Activités 3.4.13: Développement des marchés de poisson de proximité
		Activités 3.4.14 : Réhabilitation des installations frigorifiques existantes (Sogui pêche, chambres froides des bases de pêche artisanale, dépôts de poisson dans les marchés).
Activités 3.4.15 : Etablissement d’une plateforme de coopération sous régionale en matière de commerce intégré avec comme piliers : i) qualité, normes, métrologie et testing ; ii) un système d’information du commerce proactif c'est-à-dire, un système d’informations sur le commerce du poisson et les technologies ; iii) un système de formation dans le développement des produits et des marchés et iv) des institutions mutualisées pour soutenir le développement de nouveaux produits et de nouveaux marchés.		
Résultat 3.5 : Les exportations animales sont encouragées		
Résultat 3.6 : Le système d’informations commerciales amélioré		

Tableau 5 – Logique d'intervention correspondant à l'O.S.4

O.S.4 « Améliorer et sécuriser les systèmes de production sur une base durable et protéger l'environnement »	Résultats attendus	Activités
	Résultat 4.1 : La gestion des écosystèmes forestiers et fauniques transfrontaliers est appuyée	Activités 4.1.1 : Collecte des informations documentaires sur les ressources, études socio-économiques et physiques (traitement des images satellitaires et/ou des photos aériennes de l'ensemble du territoire pour la cartographie de base et finalisation de la cartographie), interprétation des résultats d'inventaire et rédaction des rapports d'inventaires
		Activités 4.1.2 : Etablissement des plans d'aménagement proprement dits, rédaction des procès verbaux d'aménagement des forêts et validation des plans d'aménagement, approbation des plans d'aménagement, élaboration des plans de gestion ou d'intervention et mise en oeuvre des plans d'aménagement et du suivi à travers les plans de gestion et d'intervention
		Activités 4.1.3 : Identification des besoins de renforcement des capacités, planification des modules de formation équipement des structures de gestion et de suivi du programme de renforcement des capacités.
	Résultat 4.2 : La valorisation des produits forestiers est accrue	Activités 4.2.1 : Collecte des informations documentaires sur les ressources, études socioéconomique et environnementale, étude sur les populations de faune en fonction des aires de répartition, analyse des données collectées sur la faune, élaboration de la cartographie de base, rédaction du rapport d'inventaire et la finalisation de la cartographie
		Activités 4.2.2 : Elaboration d'un schéma directeur d'aménagement des aires protégées, élaboration de la carte de répartition des espèces, élaboration des documents d'orientation de la chasse de subsistance et du tourisme cynégétique, élaboration des atlas, diffusion des documents d'orientation et le suivi de la mise en oeuvre du plan de gestion de la faune sauvage.

Tableau 5 – Logique d’intervention correspondant à l’O.S.4 (suite)

O.S.4 « Améliorer et sécuriser les systèmes de production sur une base durable et protéger l’environnement »	Résultats attendus	Activités
	Résultat 4.3 : La conservation et la surveillance des ressources halieutiques est améliorée	Activités 4.3.1 : Evaluation et suivi des stocks des principaux groupes d’espèces marines démersales et pélagiques
		Activités 4.3.2 : Mise en place d’un dispositif multilatéral pour la reconstitution des ressources marines menacées (aires marines protégées, récifs artificiels)
		Activités 4.3.3 : Etude hydro-biologique et socio-économique sur le potentiel et le niveau de production des eaux intérieures
		Activités 4.3.4 : Mise en place d’un dispositif d’intervention contre les risques de pollution et de mauvaises pratiques
		Activités 4.3.5 : Acquisition de deux vedettes de surveillance hauturières
		Activités 4.3.6 : Appui à la surveillance participative des pêches
		Activités 4.3.7 : Développement d’une unité de recherche et de vulgarisation sur les problématiques écologiques de la pêche continentale et de la pisciculture
		Activités 4.3.8 : Reboisement des têtes de sources des principaux cours d’eau;
		Activités 4.3.9 : Mise en place de plans d’aménagement participatifs des pêches pour chacune des principales espèces menacées
		Activités 4.3.10 : Mise en place et suivi d’un plan de gestion de la surcapacité des pêches
		Activités 4.3.11: Mise en place et suivi d’un plan national de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.
	Activités 4.3.12 : Renforcement des capacités techniques de la surveillance des pêches et de la recherche halieutique.	
Résultat 4.4 : La base de production de l’élevage est mieux préservée et l’intégration agriculture-élevage est développée	Activités 4.4.1 : Affectation et délimitation des espaces pastoraux (clôtures pastorales, mise en place de périmètres pastoraux)	
	Activités 4.4.2 : Promotion de l’intégration agriculture-élevage, gestion de la transhumance et des conflits agriculteurs éleveurs à travers : l’appui à la traction animale, la construction de parcs de nuit, d’étables-fumière, la mise en défens des cultures, la mise en place des comités de gestion de la transhumance et des conflits, le balisage de pistes à bétail.	
Résultat 4.5 : La sécurisation foncière est mieux assurée	Activités 4.5.1 : Promulgation et la mise en application des textes législatifs et réglementaires relatifs à la sécurisation foncière.	
	Activités 4.5.2 : Mise en place des commissions foncières au niveau des communautés rurales	
	Activités 4.5.3 : Mise en place de projets pilotes.	

Tableau 5 – Logique d'intervention correspondant à l'O.S.4 (suite)

O.S.4 « Améliorer et sécuriser les systèmes de production sur une base durable et protéger l'environnement »	Résultats attendus	Activités
	Résultat 4.6 : La fertilité des sols est améliorée	Activités 4.6.1 : Production des engrais organiques
		Activités 4.6.2 : Promotion des plantes de couverture dans les jachères
		Activités 4.6.3 : Formation des acteurs à la production et à l'utilisation de la fumure organique
		Activités 4.6.4 : Suivi de l'application de la fumure organique
		Activités 4.6.5 : Inventaire des techniques agro forestières couramment utilisées
		Activités 4.6.6 : Appui des acteurs à la maîtrise des techniques agro-forestières adaptées
	Résultat 4.7 : Les mesures d'adaptation aux changements climatiques sont identifiées et mises en place	Activités 4.7.1 : Identification des cibles les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques.
		Activités 4.7.2 : Propositions méthodologiques d'évaluation de la vulnérabilité et des options d'adaptation aux changements
		Activités 4.7.3 : Mise en oeuvre des vingt cinq projets élaborés
	Résultat 4.8 : Les ressources génétiques animales sont mieux identifiées et préservées	Activités 4.8.1 : Mise en oeuvre du programme de gestion durable du bétail ruminant endémique
		Activités 4.8.2 : Mise en oeuvre d'un programme d'amélioration génétique des porcins en Guinée Forestière et en Basse Guinée
		Activités 4.8.3 : Mise en oeuvre d'un programme national d'amélioration génétique des petits ruminants.

V. EVALUATION DES COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT

Tableau 2 – Coût des interventions (Millions USD)

Programme	2011/12	2013/15	Total	Mobilisé	Recherché
1. Développement durable de la riziculture	282	492	773	319	455
1.1 Promotion de l'irrigation et gestion de l'eau	150	250	400	250	150
1.2 Intrants et équipement agricoles	75	125	200	15	185
1.3 Recherche, transfert de technologie et conseils	5	15	20	2.5	18
1.4 Développement des capacités d'accès aux marchés agricoles	50	100	150	50	100
1.5 coordination du programme	1.5	1.5	3	1	2
2. Diversification pour la sécurité alimentaire	156	315	471	15	457
2.1 Cultures vivrières autres que le riz	126	252	378	8	371
2.2 Filières animales	23	52	75	1	75
2.3 Pêche et aquaculture	2	3	5	2	4
2.4 Promotion du droit à l'alimentation	5	8	13	5	8
3. Promotion des exportations agricoles et de l'agrobusiness	72	656	728	262	466
3.1 Amélioration des performances des filières agroindustrielles et d'exportation	13	19	32	3	29
3.2 Développement des infrastructures d'irrigation, de transformation et de commercialisation	34	52	86	3	83
3.3 Amélioration du climat des affaires pour la promotion des exportations et le développement de l'agrobusiness	13	19	32	1	31
3.4 Pêche et aquaculture	8	562	570	253	317
3.5 Système d'information commerciale	2	2	4	1	3
3.6 Filière animales	2	2	4	1	3
4. Gestion intégrée des ressources naturelles renouvelables	52	75	127	11	116
4.1 Appui à la gestion des écosystèmes forestiers, fauniques et transfrontaliers	7	10	17	3	14
4.2 Pêche et aquaculture, conservation et surveillance, des pêches	38	56	94	3	91
4.3 Gestion des ressources pastorales des espaces pastoraux et intégration agriculture-élevage	1	1	2	1	1
4.4 Gestion de la sécurisation foncière	1	1	2	1	1
4.5 Amélioration de la fertilité des sols	1	1	2	1	1
4.6 Adaptation aux changements climatiques	2	3	5	2	3
4.7 Gestion des ressources génétiques animales	2	3	5	1	4
5. Renforcement institutionnel et coordination	63	55	118	8	110
5.1 Amélioration de la qualité des services publics	50	40	5	3	2
5.2 Renforcement des capacités des acteurs	10	10	5	3	2
5.3 Pêche et aquaculture	2	3	2	1	1
5.4 Coordination du programme	1	2	1	1	0

VI. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Cette analyse sera faite ultérieurement.

VII. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE

7.1.Coordination du programme

Le mécanisme de mise en œuvre du programme sera assuré par une coordination mise en place à cet effet. Le rôle du dispositif de coordination aura un caractère multisectoriel et transversal et devra impliquer un grand nombre d'acteurs car sa mise en œuvre doit obéir au principe de concertation à tous les niveaux.

Ce dispositif de coordination sera constitué :

1. **Au niveau national :**

i) d'un **comité d'orientation intersectoriel dénommé "Comité de Pilotage"** qui sera composé des représentants de l'administration publique, du secteur privé et des PTF et qui aura en charge la validation des plans d'actions pluriannuel et annuel de mise en œuvre du PNIA, de, d'approuver les budgets et rechercher les ressources nécessaires.

Le comité de pilotage se réunira deux (2) fois par an pour statuer sur le programme d'activités et son niveau de réalisation.

ii) La coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PNIA-Guinée seront assurés par le Bureau de Stratégie et de Développement (BSD) du Ministère en charge de l'Agriculture, en étroite collaboration avec les structures techniques des Ministères concernés, qui constitueront des unités fonctionnelles pour la mise en œuvre des activités, ainsi que l'ensemble des autres acteurs impliqués dans sa mise en œuvre.

2. **Au niveau régional**, d'un Comité Régional de Concertation. Ce comité présidé par le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture, aura comme rapporteur le représentant régional des OP. Il sera composé des représentants des programmes et sous-programmes régionaux élargi aux représentants des structures régionales des secteurs public et privé. L'animation technique sera assurée par les Directeurs Régionaux des Secteurs de l'Agriculture (agriculture, élevage, pêche et ressources forestières et environnementales). Le rôle de ce comité sera de réaliser le suivi et l'évaluation de l'exécution des différents programmes, d'en dresser le bilan et le communiquer au comité exécutif. Ce comité se réunit trimestriellement.

3. **Au niveau préfectoral**, d'un Comité Préfectoral de Consultation. Ce comité a pour rôle d'identifier, d'examiner et de porter les problèmes à la connaissance de l'instance régionale. Il sera présidé par le responsable préfectoral de la Chambre d'Agriculture et aura comme rapporteur le représentant préfectoral des OP. Il sera composé des mêmes représentants que ceux du comité régional. L'animation technique sera assurée par les Directeurs Préfectoraux des Secteurs de l'Agriculture (agriculture, élevage, pêche et ressources forestières et

environnementales). Il se réunit quatre (4) fois par an et ce, au moins quinze (15) jours avant la réunion du comité régional.

Le respect et l'application rigoureuse du mécanisme de mise en œuvre décrit ci-dessus permet d'assurer la transparence et la bonne synergie entre les programmes, de prendre en compte les mesures politiques ainsi que la prévention des risques environnemental et social pour la bonne gestion du programme dans un contexte de bonne gouvernance et de stabilité sociopolitique.

Enfin l'adaptation de la législation et de la réglementation en matière d'investissement agricole à travers la subvention, la bonification des taux d'intérêt et la garantie des prêts bancaires.

7.2. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE POUR CHAQUE SOUS-PROGRAMME

Pour une mise en œuvre efficiente des sous programmes, des principes classiques doivent être observés à savoir :

- L'implication des acteurs concernés dans l'identification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l'ensemble des actions concourant à la réalisation des sous programmes :
- L'appui à la structuration de l'ensemble des acteurs concernés afin de garantir la pérennisation des actions notamment grâce à leur participation dans le financement
- Le développement du partenariat entre les différents acteurs concernés par le sous-programme et la synergie avec les autres projets en cours dans le domaine considéré ou la région ;
- la prise en compte de l'approche genre et les besoins des groupes vulnérables, en particulier des femmes et des jeunes, en vue de renforcer l'impact attendu sur la pauvreté et l'insécurité alimentaire
- la flexibilité et la progressivité doivent être observées dans la réalisation des actions de développement
- L'exercice des fonctions politiques ou « régaliennes » (Ex. : les concertations, la réglementation, l'édiction des normes, etc.)
- la valorisation des expertises et compétences locales, la sous-traitance et la mise en œuvre par des prestataires de services spécialisés ;
- le développement des mécanismes de contractualisation entre les opérateurs économiques des filières agricoles et le secteur bancaire y compris la microfinance
- La contractualisation avec les institutions et organismes techniques spécialisés
- La prise en compte et la valorisation des savoirs locaux dans le processus d'intensification et de modernisation des exploitations agricoles.

VIII. SYNERGIE ENTRE LES PROGRAMMES

Dans son ensemble le PNIA est conçu comme un programme fédérateur qui met l'accent sur la cohérence et la complémentarité entre les 5 programmes. En effet il relie les programmes d'intensification des productions vivrières agricoles, animales et halieutiques (programmes 1 et 2) susceptibles d'améliorer la sécurité alimentaire des populations au programme 3 qui vise l'amélioration de la productivité des filières commerciales ayant un impact direct sur les revenus des producteurs donc de réduction de la pauvreté et le programme 4 traitant de la gestion durable des ressources naturelles renouvelables garantissant la productivité agricole à plus long terme pour les générations futures. Enfin le cinquième programme transversal aux 4 premiers et qui met l'accent sur le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs.

Ces programmes sont en outre cohérents avec d'une part, les programmes et projets en cours (Projet Riz Basse Guinée financé par l'AFD, programmes d'infrastructures rurales financés par la BAD et la BID, Projet fruits et légumes de la BADEA etc.) et d'autre part avec les projets nouveaux (Projet d'intensification des productions fruitières et vivrières de Kindia financé par la FAO, programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles PNAFA du FIDA etc.) ou de nouveaux projets en cours de formulation (WAPP2 financé par la Banque mondiale etc.).

Par ailleurs les programmes du PNIA Guinée s'intègrent facilement aux objectifs des 3 programmes mobilisateurs et fédérateurs du PRIA de l'ECOWAP/PDDAA à travers le choix des mêmes filières stratégiques agricoles (Riz, maïs, manioc, viande, lait, etc.) et les mesures d'accompagnement identifiées.

IX. LES IMPLICATIONS POUR LES POLITIQUES

Les implications pour les politiques publiques se concrétiseront par des mesures au plan institutionnel, économique et financier dont les principales sont entre autres :

- La mise en place des organes de pilotage nécessaires à la mise en œuvre du PNIA ;
- La publication des textes d'application de la déclaration de politique en foncière en milieu rural (actuellement en attente de signature) ;
- L'appui à la formulation d'une stratégie basée sur l'approche sectorielle indispensable à la mise en œuvre cohérente des programmes du PNIA ;
- La mise en œuvre effective de la déclaration de Maputo
- La création d'un environnement favorable à l'investissement privé national et international ;
- Le respect des engagements sous régionaux, régionaux et international touchant les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et de l'environnement.
 - Reformes institutionnelles pour aller vers l'aide budgétaire en adéquation de l'approche sectorielle
 - Adaptation de la fiscalité de porte (droits de douanes et mesures de sauvegarde - TEC)
 - Le renforcement des capacités du Conseil National de Sécurité Alimentaire
 - L'appui à la mise en place de stock de sécurité alimentaire :
 - La formulation et l'adoption de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale.

X. LES MESURES DE SAUVERGARDE OU D'ACCOMPAGNEMENT

Le PNIA aura des effets neutres ou légèrement négatifs sur l'environnement et la préservation des ressources naturelles. L'augmentation de la production agro-sylvo-pastorale aura pour moteur l'augmentation des rendements par l'amélioration variétale, de meilleurs itinéraires techniques, une meilleure gestion de l'eau, une amélioration de la productivité du cheptel, un accès au marché et une diffusion de bonnes pratiques aux niveaux national et régional (PRIA). Le Programme mettra l'accent sur la maîtrise totale de l'eau dans les périmètres aménagés, le renforcement de l'intégration agriculture-élevage, l'aménagement des espaces pastoraux. Ainsi, la pression sur les terres et les forêts sera réduite. Par ailleurs à travers le Programme de gestion durable des ressources naturelles renouvelables (programme 4 du PNIA), des mesures de protection de l'environnement et d'atténuation des impacts négatifs des 3 premiers programmes du PNIA seront prises en œuvre. En plus, il financera des formations qui porteront sur l'utilisation rationnelle des engrais, de la fumure organique et le respect des normes de gestion environnementale. Les impacts directs des aménagements et infrastructures du Programme peuvent être classifiés dans la catégorie B.

D'autres mesures de sauvegarde ou d'accompagnement du PNIA seront mis en œuvre, parmi lesquelles on peut citer :

- l'accès à un crédit bonifié adapté aux capacités des groupes les plus pauvres ou vulnérables ;
- la création des fonds de garantie ;
- la mise en place d'un fonds de calamités
- la création d'un fonds d'équipements agricoles pour la modernisation des exploitations familiales ;
- le renforcement du partenariat public/privé ;
- la valorisation des savoirs locaux et/ou traditionnels
- le renforcement des services de recherche et de conseils agricoles, etc.

Néanmoins pour être en conformité avec les textes juridiques du pays et pour répondre aux exigences de certains partenaires techniques et financiers, une étude environnementale et sociale du PNIA sera réalisée et dont les principales mesures de mitigation seront incluses et financées dans la mise en œuvre du Programme.

XI. EVALUTION INSTITUTIONNELLE

Le Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) a fait de la gouvernance politique et économique la pierre angulaire de sa stratégie, comme le montre l'adoption du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP). Au niveau sectoriel, cette philosophie se traduit par une reconnaissance du besoin d'améliorer la politique et la stratégie de planification et de mise en œuvre. Cela nécessite des outils qui génèrent la connaissance nécessaire à l'information et au suivi des sphères politiques et stratégiques, afin de faciliter une mise en œuvre réussie des programmes du NEPAD.

C'est ainsi qu'en Guinée à la faveur de l'élaboration du PNIA l'évaluation institutionnelle réalisée et dont les résultats sont présentés dans les brèves 4 et 5. Ainsi le ReSAKSS WA va contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et techniques en encourageant la collaboration dans la production et la diffusion des données et des informations tout en garantissant l'accès à la connaissance et aux produits de l'information. Il aide en particulier à faciliter la formulation de standards et protocoles partagés pour la collecte, l'archivage et l'échange des données ainsi que des méthodologies de pointe pour l'analyse des données et

des politiques. Un élément clé du renforcement des capacités a été de fournir un soutien technique au processus national d'élaboration des projets et programmes du PDDAA.

10.1 . SYSTEMES NATIONAUX D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (GUINEE-SAKSS)

Au niveau des pays, il est prévu un relais national appelé SAKSS national dont la mise en place sera fortement appuyée par ReSAKSS WA. Il jouera le rôle de point focal du ReSAKSS WA et de cadre national pour le mécanisme global de revue et de dialogue politique.

A l'image de la structure régionale, son objectif sera d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en oeuvre de politiques et stratégies dans le pays à travers la facilitation des processus de planification, de revue et de dialogue bien renseignés. Ses plus importantes opérations viseront à : (i) coordonner un travail collaboratif en réseau pour mobiliser l'expertise disponible afin de générer les produits ciblés de la connaissance pour appuyer la mise en oeuvre des programmes de développement agricole et rural et (ii) assurer un stockage accessible et la dissémination desdits produits.

Par conséquent, il s'appuiera sur :

- un noyau analytique composé de chercheurs et analystes provenant des centres de recherches, services statistiques, unités de planification, universités, etc., avec un coordonnateur à sa tête
- un dispositif pour la revue, le dialogue, et le plaidoyer coordonné par un fonctionnaire de haut niveau (directeur de cabinet ou directeur national) qui rassemble toutes les parties prenantes : institutions gouvernementales, associations professionnelles, société civile, partenaires techniques et financiers, etc.

En conformité avec les principes fondateurs du PDDAA, le nœud national devra être bâti autour des réseaux d'institutions et d'experts existants. Ce réseau qui devra inclure, entre autres, des institutions chargées de la recherche, la collecte de données, l'analyse et la formulation de politiques ainsi que les différentes organisations professionnelles représentatives du domaine, comme les organisations de producteurs, de transformateurs, etc., pourrait être coordonné par le service responsable de la statistique, de la planification et/ou de la coordination des politiques et programmes au niveau du ministère en charge de l'agriculture. Cette orientation d'éviter des redondances et de tenir compte de l'existant lors de la mise en oeuvre du SAKSS national légitime l'état des lieux qui suit.

Etat des lieux de la coordination de la mise en oeuvre des politiques, stratégies et programmes dans le secteur agricole.

En Guinée la coordination de l'élaboration, de la mise en oeuvre et du suivi-évaluation de la Politique du Gouvernement en matière d'agriculture, d'élevage et de pêche est assurée par le Ministère de l'Agriculture et de l'élevage et le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture.

Ces Ministères sont chargés de:

- élaborer et mettre en oeuvre les stratégies de la politique sectorielle ;
- élaborer et mettre en oeuvre la législation et la réglementation en matière d'agriculture, d'élevage et de pêche et d'en assurer le suivi et le contrôle ;

- promouvoir le secteur privé dans le domaine du développement des filières de production agricoles, animales et halieutiques ;
- élaborer, mettre en œuvre et suivre les programmes et projets de développement rural ;
- assurer la mise en place d'infrastructure de production et de désenclavement ;
- concevoir de définir les axes de recherches appliquées à mettre en œuvre pour soutenir et accélérer la réalisation des objectifs de développement du monde rural ;
- assurer la promotion du monde rural en matière de vulgarisation, de transfert de technologie, de conseil agricole, d'élevage et de pêche ;
- suivre et contrôler le fonctionnement des services centraux, déconcentrés et organismes relevant des départements ou placés sous leur tutelle en vue d'améliorer leur performance technique et leur gestion.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

Dans sa structuration actuelle est constitué de :

- Un secrétariat général qui est l'organe d'animation, de coordination et de supervision des programmes, des services centraux et des établissements sous tutelle technique du ministère. Le secrétariat général coordonne les activités de six directions nationales dont la Direction Nationale de l'Agriculture, la Direction Nationale des Productions et Industries Animales, la Direction Nationale des Services Vétérinaires, la Direction Nationale de la Zoo Economie, la Direction Nationale du Génie Rural et la Direction Nationale des Pistes Rurales. Au niveau déconcentré, il existe huit directions régionales de l'agriculture, 33 directions préfectorales. La représentation des directions nationales est assurée au niveau déconcentré par les structures régionales et préfectorales. Le Secrétariat General est assisté d'un certain nombre de services d'appui que sont le Bureau de Stratégie et de Développement, l'Inspection Générale, la Division des Affaires financières, la Division des ressources Humaines, le Service des relations Extérieures et de la Communication, le centre National de Documentation et d'Information, le contrôle financier, le Service National des Statistiques agricoles (SNSA) et enfin le Secrétariat central.
- Des Etablissements publics :
 - Institut de recherches agronomiques de Guinée (IRAG) qui conduit des programmes de recherches appliquées dans différents domaines. Il comprend une direction Générale dotée d'une direction scientifique et 7 centres de recherches agronomiques.
 - Agence Nationale de Promotion Rurale et de Conseil Agricole (ANPROCA) dont le rôle est de favoriser et d'appuyer la structuration des producteurs dans les différentes zones de production et leur assurer un appui conseil ; apporter un appui sur le plan du fonctionnement et de la logistique pour les 8 Antennes Régionales et assurer le fonctionnement des trois centres de Formation et de Vulgarisation.

Outre ces directions techniques, il existe une trentaine de programmes et projets et des structures à gestion autonome (Société Guinéenne de Palmier et d'Hévéa (SOGUIPAH) et (Compagnie Guinéenne du Coton). D'autre part, il faut noter l'existence d'organes consultatifs que sont : le Conseil National de la Sécurité Alimentaire, la Chambre Nationale d'Agriculture de Guinée, la Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée (CNOP-G), la Confédération Nationale des Eleveurs de Guinée (CONEG), l'Ordre National des Vétérinaires de Guinée. La mise en place de ces organes constitue un cadre de représentation et d'organisation de la profession

agricole ainsi que l'expression de la position des agriculteurs sur les politiques, stratégies et programmes de développement agricole.

Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture

Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture a pour objectif de promouvoir un environnement favorable à la gestion et au développement du secteur notamment pour la sécurisation des ressources naturelles et des recettes, l'amélioration et le renforcement progressif du cadre institutionnel et des capacités des acteurs (administration et professionnels) pour leur permettre de participer activement à la gestion des ressources halieutiques et au développement local.

Son organisation administrative est identique à celle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, comprenant : un Secrétariat Général, des Directions techniques nationales, un Bureau de Stratégie et Développement, un Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB) et des structures déconcentrées aux niveaux régional et préfectoral. Il existe une organisation professionnelle très forte regroupant toutes les organisations professionnelles du secteur dénommée la Coordination Nationale des Pêcheurs de Guinée (CONAPEG).

- ***Le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et du Développement Durable***

Le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et du Développement Durable a pour mission la conception, l'élaboration, la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique du Gouvernement dans les domaines de la sauvegarde de l'environnement, de la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'amélioration de la qualité de vie, dans une perspective de développement durable.. Il comprend entre autres : un secrétariat général assisté d'un Bureau de Stratégie et Développement et des directions nationales dont celles des Eaux et Forêts et de l'Environnement. Ces deux directions auront un rôle important dans la mise en œuvre du Programme de Gestion des Ressources Naturelles renouvelables du PNIA.

- ***Les Ministères de soutien***

Il existe de solides relations de collaboration entre les Départements techniques du PNIA et d'autres Ministères dont :

- Ministère de la Coopération, et de l'Intégration Africaine,
- Ministère de l'Energie et l'Hydraulique,
- Ministère de la Décentralisation et du Développement local
- Ministère du Transport,
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME
- Ministère du Plan et du Secteur Privé
- Ministère de l'Economie et des Finances.

Enfin, la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) validée courant 2007 a prévu la création d'un comité national de pilotage et d'orientation dont le rôle principal sera de surveiller et de coordonner les actions de l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la nouvelle PNDA.

Forces et opportunités du dispositif

On retiendra de ce dispositif les caractéristiques suivantes :

- l'existence de Bureau de Stratégie et Développement (BSD) au niveau des trois ministères clé, chargé de l'élaboration de Politiques, Programmes et Projets et du Suivi-Evaluation des activités.
- l'existence de directions s'occupant des statistiques agricoles, le Service National des Statistiques Agricoles (SNSA) pour le MAE et l'Observatoire National des Pêches pour le MPA.
- l'existence dans les directions nationales et générales des divisions ou des sections de suivi évaluation chargées de collecter et traiter voire de diffuser pour certaines des données pertinentes ;
- le processus participatif qui a guidé l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté II (DSRPII), de la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA), de la Lettre de Politique de Développement des Pêches (LPDP) en cours de finalisation, du PNIA et les efforts récents du Gouvernement à instituer les ateliers annuels d'évaluation, de bilan et de lancement des campagnes agricoles favorise la capitalisation et le partage des informations ;
- la tendance des appuis budgétaires et la volonté du Gouvernement à s'engager dans la voie de la gestion axée sur les résultats renforce la nécessité de disposer d'un système de suivi évaluation capable de renseigner les partenaires financiers et l'Etat sur les performances.
- la décentralisation des différents mécanismes institutionnels des stratégies et politiques de développement est une opportunité pour la collecte et la capitalisation des informations depuis la base.

Ces forces constituent des opportunités qui favoriseront l'opérationnalisation du nœud national du SAKSS et le partage des données

Faiblesses et Contraintes :

En dépit de ce dispositif cohérent, subsistent des contraintes pour assurer la coordination et le suivi-évaluation efficace de la politique agricole. Il s'agit entre autres de :

- absence de méthodologie harmonisée des systèmes de suivi-évaluation et leur ancrage institutionnel rendant difficile la capitalisation des données ;
- absence de communication et de synergie entre les dispositifs de suivi-évaluation tant au niveau des institutions du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage qu'au niveau des autres Départements ministériels ;
- absence de coordination avec les structures de suivi-évaluation des autres départements ;
- insuffisance de données statistiques tant au niveau local, régional que national pour l'aide à la prise de décision ;
- manque de motivation et d'incitation pour la fonction de suivi-évaluation ;
- insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières.

10.2. Proposition d'un système de coordination basé sur l'amélioration de l'existant

Compte tenu de ce qui précède, il s'avère nécessaire de mettre en place un dispositif de coordination et de suivi-évaluation susceptible de renforcer les institutions chargées de l'élaboration, la coordination de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des politiques et programmes des deux départements ministériels.

Le noyau central du SAKSS qui sera sous la tutelle du Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (SG/MAE) en collaboration avec les Secrétariats Généraux du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture et du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Il comprendra les Directions Nationales, les Établissements publics, les services chargés de la collecte de l'information, ainsi que les représentations des Ministères partenaires (Ministères de : la Coopération, de l'Économie et des Finances, du Commerce, de l'Industrie et PME, du Plan et Secteur Privé, etc.) des partenaires au développement et les représentations des organisations professionnelles du secteur. Ce noyau serait le Comité National de Pilotage et d'Orientation du SAKSS qui reprendra les attributions et les missions du Comité Technique de Suivi (CTS/PNIA) qui a supervisé le processus de formulation du PNIA. Ce comité se situerait au niveau gouvernemental en ayant des liens fonctionnels avec les organes de pilotage du DSRP. Ce comité national comprendrait : les experts des différents ministères impliqués et les représentants des différents partenaires au développement. Il travaillera en étroite collaboration avec le Conseil National de la Sécurité Alimentaire (CNSA) et les organes de pilotage du DSRPII. Cette structure faitière sera représentée aux niveaux régional et préfectoral. Il sera mis en place un Secrétariat Permanent du PNIA qui sera assuré par le Bureau de Stratégie et Développement (BSD) du MAE, Point focal national du PNIA-Guinée

11. Stratégie d'amélioration des dépenses publiques et d'absorption des crédits et d'implication des acteurs (OP, secteur privé)

Dans ce cadre une étude s'avère nécessaire sur la base d'un diagnostic institutionnel.

XII. SUIVI EVALUATION

Dans son ensemble un système de suivi-évaluation du PNIA sera mis en place. Il sera alimenté par les informations générées entièrement par le SAKSS qui jouera le rôle important.

Le suivi évaluation du programme devrait se faire conformément au mécanisme de suivi évaluation qui sera élaboré dans le cadre de l'application de l'approche sectorielle ambitionnée par le pays. Le mécanisme prendra en compte la répartition des rôles et responsabilités entre les différents acteurs intervenants dans le secteur.

Les composantes du manuel de suivi et d'évaluation devraient comprendre entre autres :

Le suivi interne de la mise en œuvre des programmes: Il sera assuré par les structures chargées du suivi évaluation et la statistique au niveau des différents Ministères. Ce suivi sera réalisé avec des outils de suivi évaluation informatisé appropriés, adapté à la structure des programmes concernés avec manuel de suivi, décrivant la méthodologie et les responsabilités des structures chargées de la collecte des différents indicateurs définis dans les dits manuels.

Le suivi externe du programme : Il sera assuré par les bureaux d'études ou structures tels que l'Observatoire National de la république de Guinée (ONRG), qui dispose d'un outil et des approches, qui a déjà fait sa preuve dans le suivi évaluation des projets au niveau du secteur agricole et de l'économie nationale (notamment dans les programmes d'évaluation de la pauvreté).

Les audits : Les fonds qui seront utilisés dans le cadre de l'exécution des programmes feront l'objet d'audit annuel par des auditeurs privés qui seront recrutés à cet effet.

Le suivi environnemental du programme : Le suivi régulier de la réalisation des activités des programmes par les services chargés de l'environnement pour vérifier le respect des normes

environnementales qui doivent être respectées pendant la réalisation des activités d'une part et d'autres part le suivi et l'évaluation des impacts après la réalisation des activités.

Les rapports : Différents types de rapports seront produits pendant toute la durée d'exécution du programme à savoir : les rapports semestriels et annuels sur l'état d'avancement des activités du programme, les rapports d'audit et d'études diverses nécessaires dans le cadre de l'exécution des programmes, les rapports d'évaluation à mi – parcours et le rapport d'achèvement.

Initiatives en cours en suivi-évaluation

Le Bureau de Stratégie et développement (BSD) du Ministère de l'Agriculture bénéficie actuellement d'un projet d'appui institutionnel de la part du PNUD visant le renforcement des capacités en suivi-évaluation des programmes et projets agricoles. A terme il doit disposer de cadres compétents aux niveaux national et déconcentré, d'un manuel de suivi-évaluation adossé à un logiciel informatique. D'autres initiatives sont prévues avec le FIDA et la BAD.

XIII. EVALUATION DES RISQUES

Le PNIA devra affronter des risques systémiques liés au contexte socio-politique du pays, ainsi que des risques liés aux activités programmées. Afin d'atténuer le risque lié à la stabilité politique et économique du pays, le Gouvernement accordera une priorité dans le rétablissement des équilibres macroéconomiques en vue de l'amélioration de la gouvernance économique et financière.

Les études socio-économiques de base communes à toute la zone d'intervention du Programme et celles techniques approfondies (APS, APD et environnementales) doivent être préalablement réalisées pour définir les modalités d'aménagement et de réhabilitation des nouveaux périmètres en tenant compte de la durée de la saison des pluies.

Les risques majeurs susceptibles de menacer la réussite du PNIA peuvent se résumer ainsi que suit :

1. L'instabilité socio-politique qui perdure depuis plus d'une décennie ;
2. l'accentuation du phénomène de changement climatique qui se manifeste par des perturbations au niveau de la répartition et de la fréquence des pluies ainsi que des baisses de température provoquant des gels notamment en Moyenne Guinée et des inondations en Haute Guinée ;
3. le faible niveau d'appropriation des infrastructures de production (aménagements hydro-agricoles) et de commercialisation/transformation réalisées en faveur des acteurs en amont et aval des filières agro-sylvo-pastorales ;
4. la lenteur et la longueur des procédures administratives de mise en œuvre notamment dans la passation de marchés et leur exécution souvent affectée par les contreperformances des PME ;
5. la persistance du sous-équipement du pays (approvisionnement normal en électricité, eau, NTIC, voies de communication terrestre, aérienne et ferroviaire, etc.) ;
6. le non respect des engagements pris par les signataires du pacte de mise en œuvre du PNIA Guinée (Etat, PTF, société civile, secteur privé).

ANNEXES